

**CETTE DEMANDE DE CERTIFICATION TIENT LIEU DE CONTRAT POUR LA CERTIFICATION DE
L'APPLICATION D'ASPHALTE COULÉ SOUS LA MARQUE COPRO.EXE**

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce formulaire : www.copro.eu/fr/howto.

LE SOUSSIGNÉ,

Nom :
Prénom :
Qualité :

REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ AYANT SON SIÈGE SOCIAL :

Dénomination de la société :
Rue/n° :
Code postal/ Commune :
Pays :
Tél. :
E-mail :
Numéro d'entreprise (TVA) :
Numéro de compte :

DEMANDE DE CERTIFICATION POUR LA SOCIÉTÉ SUIVANTE :

Dénomination de la société :
Rue/n° :
Code postal/Commune :
Pays :
Tél. :
E-mail :
Numéro d'entreprise (TVA) :
E-mail - facturation électronique :
E-mails – rapports d'inspection :

CI-JOINT LE PROJET DE PLAN DE QUALITÉ (seulement dans le cas d'une première demande).

RESPONSABLE DE L'AUTOCONTRÔLE :

Nom :
Prénom :
Tél. :
E-mail :

DEMANDE LA CERTIFICATION POUR LES ACTIVITÉS SUIVANTES :

L'application d'une couche d'étanchéité en asphalte coulé	<input type="checkbox"/>
L'application d'une couche de protection en asphalte coulé	<input type="checkbox"/>

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Le soussigné déclare :

1. que toutes les données précitées sont exactes et que toutes modifications y afférentes seront immédiatement signalées à COPRO par écrit ;
2. avoir pris connaissance du Règlement spécial de Certification BRS 8001 * ;
3. s'engager à se soumettre à toutes les dispositions réglementaires susmentionnées ;
4. qu'il prendra toutes les mesures afin de garantir en continu la conformité de COPRO.EXE- application d'asphalte coulé avec les documents de référence valables ;
5. de toujours effectuer sous certification COPRO.EXE l'application d'asphalte coulé – excepté les exceptions prévues dans le BRS 8001 art. 2.3.8 ;
6. (si le demandeur n'est pas l'exécutant) que l'exécutant est au courant de la présente demande et qu'il fera le nécessaire afin que les conditions de certification puissent être vérifiées sur le lieu d'exécution ;
7. que le service demandé dans le cadre de la présente est presté au profit du siège social ;
8. que les données susmentionnées peuvent être utilisées pour l'identification sur les sites internet de COPRO. Plus d'informations sur l'utilisation des données peuvent être obtenues via www.copro.eu/nl/privacy ;
9. avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente de COPRO. Celles-ci peuvent-être consultées sur www.copro.eu/conditionsdevente.

* La dernière édition des documents auxquels il est fait référence ici est d'application, y compris les éventuels amendements et errata.

Etabli en DOUBLE EXEMPLAIRE à :

Date** :

Signature*** :

DÉCLARATION DE RECEVABILITÉ

Le soussigné, représentant légal de COPRO asbl, organisme impartial de contrôle de produits de la construction, déclare recevable cette demande de certification COPRO.EXE pour l'application d'asphalte coulé et vous attribue le numéro d'identification suivant :

Etabli en DOUBLE EXEMPLAIRE à :

Date** :

Pour COPRO, le CEO :

Signature*** :

Zellik

ir. Dirk Van Loo

Les polices d'assurance suivantes, ZCN600023117 et 2LO/03/99.505.177, ont été souscrites respectivement auprès d'ALLIANZ BENELUX SA (n° 0403.258.197) et d'AG INSURANCE SA (n° 0404.494.849) pour couvrir la responsabilité civile professionnelle.

** A ne pas remplir si la date est également enregistrée et mentionnée dans le cadre d'une signature numérique.

*** Lors de l'impression sur des pages séparées, les pages précédentes doivent être paraphées en bas de la page.